

OPÉRATION AEG NOËL 2025

Du 01 novembre au 31 décembre 2025,

AEG vous rembourse jusqu'à 200€ pour l'achat de 2 outils et vous donne la possibilité de gagner des places de Rugby en loge VIP du Stade Français Paris !

La société Techtronic Industries France dont le siège social est situé à : Le Grand Roissy - ZA du Gué - 35 Rue de Guivry - 77990 - Le Mesnil Amelot - France et immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro RCS 349 282 772, (ci-après désignée la « Société Organisatrice ») organise, du 01/11/2025 au 31/12/2025 inclus, une opération promotionnelle avec obligation d'achat intitulée « AEG NOËL 2025» (ci-après « l'offre »), comprenant une offre de remboursement différée et un jeu par tirage au sort final.

COMMENT OBTENIR VOTRE REMBOURSEMENT ?

1. **ACHETEZ 1 ou 2 outils AEG** parmi les références mentionnées dans le tableau ci-dessous en annexe 1 entre le **01.11.2025 et le 31.12.2025 inclus** dans un des magasins et sites internet (*immatriculés en France uniquement*) participants à l'opération hors Amazon.
2. **REmplissez le formulaire de participation sur le site www.aeg-powertools.fr/PROMO DANS LES 15 JOURS SUIVANT VOTRE ACHAT SOIT AU PLUS TARD LE 15.01.2026 MINUIT POUR UN ACHAT RÉALISÉ LE 31.12.2025.** Cliquez sur le bandeau de **L'offre 4254** (présent sur la page d'accueil).
Les dossiers sans inscription préalable via le site ne seront pas pris en compte.
3. **INDIQUEZ** si vous souhaitez participer au **tirage au sort pour tenter de gagner 2 places en loge VIP du Stade Français Paris***
4. **TELECHARGEZ vos preuves d'achats suivantes :**
 - La photo ou le scan de vos ou votre facture(s) d'achat/ticket(s) de caisse, où apparaissent et sont entourés la date, l'enseigne ainsi que la/les référence(s) du/des produit(s) concerné(s).
 - La photo du code(s)-barres original à 13 chiffres de votre/vos outils AEG directement découpé(s) sur l'emballage carton.
5. **VALIDEZ** votre participation. Un e-mail de confirmation de participation vous sera envoyé. *Si vous n'avez pas reçu ce mail dans l'heure qui suit votre inscription, vérifiez dans les courriers indésirables de votre boîte mail.*
6. **RECEVEZ VOTRE REMBOURSEMENT**, à compter de la réception de votre dossier complet et conforme, par virement bancaire exclusivement en fonction du/des outil(s) AEG acheté(s) et du palier de remboursement lors de votre participation, **dans un délai de 4 à 6 semaines.**

Vous pouvez consulter le suivi de votre demande de remboursement en cliquant sur l'onglet : « Suivi de la participation » sur le module d'inscription de l'offre via le site de l'offre www.aeg-powertools.fr/PROMO

Si vous avez coché sur le formulaire de participation « Je souhaite participer au tirage au sort pour tenter de gagner deux places de Rugby en loge VIP au stade Français Paris et je confirme être disponible le 28 février 2026, date du match », vous serez automatiquement inscrit au tirage au sort mettant en jeu 5 lots de deux places pour voir un match du TOP 14 au Stade Français Paris en 2026. ***date pouvant être modifiée en fonction du calendrier de la fédération nationale de rugby.** **Voir règlement complet du tirage au sort ci-dessous.**

Pour tout renseignement complémentaire : n'hésitez pas à contacter le service consommateur de l'opération par e-mail à service.consommateur@take-off.fr, en précisant le numéro de l'opération (4254) dans l'objet de votre e-mail.

Il ne sera accepté qu'un seul dossier par foyer ou société (même nom, prénom, raison sociale, SIRET, adresse, email et même IBAN-BIC) sur toute la durée de l'opération. Par dossier s'entend une demande de remboursement jusqu'à 2 outils AEG éligibles achetés. Si l'achat n'est pas simultané, vous devrez quand même faire une seule demande soit un seul dossier.

Cette offre est ouverte à toute personne morale et physique majeure en France Métropolitaine (Corse incluse), dans les DROM-COM (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Mayotte, La Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin) et dans les POM (Polynésie et la Nouvelle Calédonie), ayant acheté jusqu'à 2 outils AEG éligibles dans un magasin ou site internet marchand (*immatriculé en France uniquement*) hors Amazon, dont la société est domiciliée en France, à l'exclusion des membres du personnel de la Société Organisatrice, de leurs sociétés apparentées et des personnels de la société gestionnaire du Jeu, ainsi que de leurs familles.

Offre non cumulable avec toute autre opération AEG en cours.

Toute demande ne respectant pas les présentes modalités, incomplète, illisible, frauduleuse ou hors délai sera considérée comme nulle et ne sera pas honorée. À réception du dossier de participation, la société organisatrice Take Off se réserve la possibilité de procéder à toutes vérifications nécessaires pour s'assurer de sa conformité. Il appartient au client de conserver une copie complète de son dossier jusqu'à son traitement.

Toute réclamation devra être faite avant le 28 février 2026, l'opération sera définitivement clôturée à compter de cette date.

Les données personnelles collectées font l'objet d'un traitement informatique par la société Take Off, missionnée par la société Techtronic Industries France, responsable du traitement de cette opération. Ce traitement est réalisé uniquement en France. Les données collectées sont indispensables à ce traitement et sont conservées pour une durée d'un an à compter de la clôture de cette opération. Elles sont exclusivement destinées à la société Techtronic Industries France dans le cadre de l'offre de remboursement et du tirage au sort et ne seront pas utilisées à d'autres fins. Dans le cas où vous avez accepté de recevoir des informations commerciales de la part de la société Techtronic Industries France, ces données seront transmises à son service marketing. La société Techtronic Industries France garantit qu'elle traitera les données à caractère personnel conformément à la loi applicable, notamment en ce qui concerne la confidentialité et la sécurité desdites données.

Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous bénéficiez d'un droit d'accès, d'interrogation, de rectification, de suppression et de limitation du traitement des informations qui vous concernent, d'un droit d'opposition à la prospection ou pour motif légitime, d'un droit à la portabilité des données, d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL et d'un droit de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel après votre décès en vous adressant à l'adresse suivante : Techtronic Industries France S.A.S. - Le Grand Roissy - ZA du Gué - 35 Rue de Guivry - 77990 - Le Mesnil Amelot | France. Vous pouvez également contacter le Data Protection Officer de la marque AEG à l'adresse suivante : data.privacy@TTI-emea.com.

En participant à cette Offre, vous confirmez remplir et accepter sans réserve les présentes conditions.

Annexe 1 : Liste des références éligibles

EAN	REF	Code	Pallier	Clés à cliquet			
Perceuses							
4 892 210 247 094	CK18-AR-2BX-X02B	4935499436	20 €	4 058 546 511 654	WS8-125S LK2	4935498005	10 €
4 892 210 247 001	CK18-AC-2BL-X02B	4935499435	20 €	4 058 546 483 494	WS10-125 LK1	4935493478	10 €
4 892 210 243 348	FR18-AS-2SC-X02TB	4935498988	20 €	4 058 546 482 817	WS13-125XS	4935493410	20 €
4 892 210 243 331	FR18-AG-2BL-X02TB	4935498987	20 €	4 002 395 151 219	WS10-125SK	4935451303	30 €
4 058 546 339 128	BSB18C2XLI-402C	4935472266	20 €	4 002 395 151 257	WS12-125SK	4935451307	30 €
4 058 546 348 113	BBS12C2-202BKIT1	4935478618	20 €	4 002 395 151 288	WS13-125SXEK	4935451310	30 €
4 058 546 290 313	BSB18C2XLI-402CA	4935471403	30 €	4 058 546 520 519	BEWS18-125X2-0	4935498182	30 €
4 058 546 521 264	BSB18SBL2-X02C	4935498257	30 €	4 058 546 223 595	BEWS18-125BL-0	4935464414	30 €
4 058 546 403 430	BSB18SBL2-202C	4935480058	30 €	4 058 546 223 625	BEWS18-125BL-502C	4935464417	40 €
4 058 546 403 416	BS18SBL2-202C	4935480056	30 €	4 058 546 522 759	BEWS18-125X2-402B	4935498406	40 €
4 058 546 344 047	BSB18C2X-402TB	4935478227	30 €	4 058 546 639 204	BEWS18-125BL-502C	4935501204	40 €
4 002 395 811 083	BSB18CBL-0	4935451082	30 €	4 058 546 411 411	BEWS18-115BLPX2-0	4935480856	40 €
4 058 546 403 423	BSB18SBL2-0	4935480057	30 €	4 058 546 411 428	BEWS18-125BLPX2-0	4935480857	40 €
4 058 546 403 409	BS18SRABL-0	4935480055	30 €	4 058 546 413 880	BEWS18-125BLPX2-602C	4935492638	50 €
4 058 546 413 279	BSB18BL2-0	4935481042	40 €	4 058 546 572 310	BEWS18-125BLPX2-602ME	4935500067	50 €
4 058 546 526 177	BSB18CBL-502CS	4935498748	40 €	4 058 546 411 435	BEWS18-125BLPX2-502C	4935480858	50 €
4 058 546 573 232	BSB18C2BL-502C	4935500159	40 €	4 058 546 029 074	BEWS18-230BL-0	4935459735	60 €
4 058 546 409 814	BSB18CBL-502C	4935480696	50 €	Scies			
4 058 546 362 218	BSB18C3BL-502C	4935478939	50 €	4 002 395 136 513	STEP100X	4935451000	20 €
4 058 546 413 286	BSB18BL2-602K	4935481043	50 €	4 002 395 161 966	STEP100X KIT1	4935451421	30 €
4 058 546 624 477	FR18-AEG-3BL-402MB	4935501145	70 €	4 058 546 339 265	BMMS18SBL-0	4935472280	30 €
4 058 546 348 090	JP18L3-402TB	4935478616	70 €	4 058 546 348 281	BKS18C2-0	4935478635	30 €
4 058 546 323 837	JP18H3-402TB	4935471939	70 €	4 058 546 362 249	BUS18C2-0	4935478942	30 €
4 058 546 376 741	JP18AA2-502B	4935479880	70 €	4 058 546 374 563	BUS18SBL-0	4935479662	30 €
4 058 546 624 453	FR18-AG-2BL-502MB	4935501143	70 €	4 058 546 418 526	BST18X2-0	4935492485	30 €
4 058 546 412 364	JP18A2-502B	4935480951	70 €	4 058 546 374 549	BKS18SBL-0	4935479660	40 €
4 058 546 228 446	JP18A2LI-502B	4935464899	70 €	4 058 546 374 556	BKS18BL2-0	4935479661	40 €
4 058 546 521 653	FR18ACE3BL-502TB	4935498296	80 €	4 058 546 362 232	BUS18BL2-0	4935478941	40 €
4 058 546 526 245	FR18-AEF-3BL-602TB	4935498755	80 €	4 058 546 418 519	BST18BLX2-0	4935492484	40 €
4 058 546 616 212	AEG8CKBX1-503MS	4935500319	100 €	4 058 546 483 982	BST18SBL-0	4935493527	40 €
Visseuses				4 892 210 242 549	BNS18SBL-0	4935498943	50 €
4 058 546 403 447	BSS18SBL2-0	4935480059	30 €	4 058 546 572 389	BUS18BL2-602MB	4935500074	50 €
4 058 546 348 267	BSS18C2-0	4935478633	30 €	4 058 546 572 372	BST18SBSL-602TC	4935500073	50 €
4 058 546 524 715	BTS18LBLSA-202C	4935498602	40 €	4 058 546 484 002	BKS18PBL-0	4935493529	60 €
4 002 395 140 985	BSS18OP-0	4935451631	40 €	4 058 546 298 807	PS216L3	4935471981	60 €
4 058 546 362 225	BSS18C3B3-0	4935478940	40 €	4 892 210 246 806	AEG6CKBL1-603MS	4935499437	100 €
4 058 546 511 241	BSS18SRABL-0	4935493964	40 €	Clés à cliquet			
4 058 546 027 926	BTS18BL-0	4935459620	50 €	4 058 546 412 593	BSS18R14BL-0	4935480974	40 €
4 058 546 572 365	BSS18OP-602TC	4935500072	50 €	4 058 546 403 386	BSS18R38BL-0	4935480053	40 €
Marteaux perforateur				4 058 546 412 586	BSS18R12BL-0	4935480973	40 €
4 058 546 010 133	KH24IXE KIT1	4935459352	30 €	Boulonneuses			
4 058 546 616 205	KH28 SUPER XE LK1	4935500318	30 €	4 058 546 403 454	BSS18S12BL2-0	4935480060	30 €
4 002 395 194 377	KH28 Super XEK	4935428190	30 €	4 058 546 413 637	BSS18C12ZC-0	4935481078	30 €
4 058 546 229 290	BBH18C-0	4935464984	40 €	4 058 546 483 012	BSS18SRA12BL-0	4935493430	40 €
4 058 546 417 109	BBH18BL2-502C	4935492343	50 €	4 058 546 483 029	BSS18SRA38BL-0	4935493431	40 €
4 058 546 639 211	BBH18BL2-502TC	4935501205	50 €	4 058 546 374 570	BSS18MTF12BL-0	4935479663	40 €
4 058 546 413 873	BBH18BL2-602C	4935492637	50 €	4 058 546 374 587	BSS18MTF12BL-402C	4935479664	50 €
4 058 546 572 747	BBH18BL2-602MB	4935500110	50 €	4 058 546 483 005	BSS18HTF12BL-0	4935493429	60 €
4 058 546 409 821	BBH18BL2-0	4935480697	50 €	Pistolets silicone / thermique			
Ponceuses				4 058 546 348 274	BKP18C2-310-0	4935478634	30 €
4 002 395 129 799	EX125 ES	4935416100	20 €	4 058 546 288 747	BKP18C-310-0	4935471246	30 €
4 002 395 126 309	EX125 ED SET	4935433870	30 €	4 058 546 412 579	BHG18-0	4935480972	30 €
4 002 395 126 293	EX150 ED SET	4935433867	30 €	Lampes			
4 002 395 811 120	BEX18-125-0	4935451086	30 €	4 058 546 374 594	BFL18-0	4935479665	20 €
4 058 546 520 823	BFS18SBL-14-0	4935498213	40 €	4 058 546 374 600	BSL18-0	4935479666	20 €
4 058 546 027 544	BHB18-75BL-0	4935459582	40 €	4 058 546 403 393	BTL18C2-0	4935480054	20 €
4 058 546 520 816	BEX18SBL-125-0	4935498212	40 €	4 058 546 520 793	BML18-0	4935498210	20 €
4 058 546 572 327	BEX18SBL-125-602TC	4935500068	50 €	4 058 546 520 809	BAL18-0	4935498211	30 €
Cloueurs				4 058 546 408 268	BLP18-0	4935480541	30 €
4 058 546 520 533	B18FN10-0	4935498184	60 €	Ventileurs			
4 058 546 520 588	B18BN16-0	4935498189	60 €	4 058 546 419 943	BAF18-0	4935492627	30 €
4 058 546 520 571	B18BN18-0	4935498188	60 €	4 892 210 240 552	BDF18-0	4935498577	30 €
4 058 546 524 708	B18FN10-602C	4935498601	70 €	Radio			
Affleureuse				4 058 546 374 624	BRSP18-0	4935479668	30 €
4 058 546 484 262	BOF18BL3-0	4935493555	40 €	Agrafeuse			
Rabot				4 058 546 412 548	B18CS10-0	4935480969	30 €
4 058 546 229 337	BHO18BL-0	4935464988	40 €	Aspirateurs			
Multitools				4 058 546 408 251	BHSS18C-0	4935480540	20 €
4 002 395 194 995	OMNI-300KIT1	4935431790	20 €	4 058 546 526 238	BWD18-0	4935498754	40 €
4 058 546 362 256	BMT18-0	4935478943	30 €	Tronçonneuse			
4 058 546 513 177	BMT18BL-0	4935498157	40 €	4 058 546 289 652	ACS18B30-0	4935471337	40 €
4 058 546 572 341	BMT18BL-602TC	4935500070	50 €	Combo			
Riveteuse				4 058 546 370 039	JP18AA2-402B	4935479209	40 €
4 058 546 326 425	BNZ18-0	4935472246	60 €	Autre			
Souffleur				4 058 546 009 960	BHJ18C-0	4935459335	20 €
Compresseur							
4 058 546 346 485	BK18C-0	4935478457	20 €				

RÈGLEMENT COMPLET JEU PAR TIRAGE AU SORT

AEG NOËL 2024

Du 01 novembre au 31 décembre 2025

1. Organisation du Jeu

La société Techtronic Industries France dont le siège social est situé à : Le Grand Roissy - ZA du Gué - 35 Rue de Guivry - 77990 - Le Mesnil Amelot - France et immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro RCS 349 282 772, (ci-après désignée la « Société Organisatrice ») organise, du 01/11/2025 au 31/12/2025 inclus, un jeu par tirage au sort avec obligation d'achat intitulé « AEG NOËL 2025 » (ci-après « le Jeu »).

2. Conditions de participation

Ce Jeu avec obligation d'achat est ouvert à toute personne morale et physique majeure, résidant en France Métropolitaine, Corse incluse, et limitée à **un seul dossier par foyer ou société** (même nom, prénom, raison sociale, SIRET, adresse, email et même RIB (IBAN-BIC)) sur toute la durée de l'opération.

Sont exclus du Jeu les membres du personnel de la Société Organisatrice et de leurs familles respectives, ainsi que de toute entité ayant participé directement ou indirectement à la conception, l'organisation, la réalisation et/ou la gestion du Jeu.

Pour jouer, le participant doit disposer d'un accès ou d'une connexion internet et d'une adresse email valide. Les frais de participation au Jeu ne seront pas remboursés.

Cinq (5) Participants seront tirés au sort parmi les participations conformes et se verront attribuer les lots (ci-après les « Gagnants »).

3. Annonce du Jeu

Le Jeu sera porté à la connaissance du public via des supports de communication en magasin et sur les réseaux de communication digitaux de la marque.

4. Dotation mise en jeu

4.1. Nature de la dotation

Sont mis en jeu :

Cinq (5) lots de 2 places valable pour 2 personnes, soit dix (10) places pour voir un match du TOP 14 au Stade Français Paris en 2026, d'une valeur individuelle unitaire entre 600€ et 700 €

Détail de la dotation :

Deux (2) places en loge VIP (*loge prévue pour accueillir 12 personnes*) pour un match du Stade Français du TOP 14 qui se déroulera au Stade Français de Paris – 9 Allée Charles Brennus, 75016 Paris.

Arrivée possible 1h30 avant le début du match - Apéritif dinatoire prévu dans la loge.

Date à laquelle les participants devront être disponibles : le Samedi 28 Février 2026*.

Les participants doivent être disponibles à la date indiquée.

*Date pouvant être modifiée en fonction du calendrier de la fédération nationale de rugby.

Chaque dotation ne comprend pas :

- Les repas (hors apéritif dinatoire prévu dans la loge)
- L'hébergement
- Toutes les dépenses personnelles
- Toutes prestations non mentionnées
- Les frais de transports (déplacement et parking)

Les dotations seront attribuées, par le biais d'un tirage au sort organisé du 05 au 09/01/2026, parmi l'ensemble des Participants conformes qui auront coché la case « Je souhaite participer au tirage au sort pour tenter de gagner deux places de Rugby en loge VIP au stade Français Paris et je confirme être disponible le samedi 28 février 2026*, date du match ». *Date pouvant être modifiée en fonction du calendrier de la fédération nationale de rugby.

4.2. Remise de la dotation

Les 5 Gagnants tirés au sort seront informés de leur gain par e-mail à l'adresse indiquée sur le formulaire de participation à l'Offre de remboursement différée, entre le 05 et le 09 janvier 2026.

Ils devront dans un délai de trois jours (3) jours calendaires, à compter de l'envoi de ce mail, confirmer par retour de mail leur acceptation du lot et le nom, prénom et coordonnées de la personne accompagnatrice.

Ils recevront leur lot par email par email à l'adresse indiquée lors de son inscription une semaine avant la date du match.

Informations sur les billets :

- Format des billets : Ils seront 100% numérique
- Tous les billets seront nominatifs
- Les billets ne seront accessibles que par l'intermédiaire d'un mail reçu par AEG la semaine avant le match
- Plus d'informations relatives à l'attribution des tickets seront communiqués ultérieurement aux gagnants

Si les coordonnées sont invalides, ou si le gagnant ne confirme pas son intention de récupérer son lot dans les délais impartis, soit 3 jours, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot, lequel pourra être réattribué par la voie du sort.

Dans un souci de confidentialité, il ne sera effectué aucun envoi ni communication téléphonique de la liste de gagnants.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable de l'envoi des gains à une adresse email inexacte du fait de la négligence du gagnant. Les gagnants autorisent toutes vérifications concernant leur identité. Toute information d'identité fausse entraîne l'exclusion de l'Opération.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable des retards d'acheminement des dotations, pertes, vols, avaries des courriers, ou de problèmes liés à la livraison des dotations. Elle ne saurait non plus être tenue pour responsable, et aucun recours ne pourra être engagé contre elle, en cas de survenance d'événements indépendants de sa volonté ou de force majeure et privant partiellement ou totalement les gagnants du bénéfice de leur gain.

4.3. Précisions relatives à la dotation

La valeur des dotations est donnée à titre indicatif. Les dotations visées ci-dessus ne peuvent donner lieu à aucune contestation, ne sont ni transmissibles, ni échangeables contre un autre lot, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas faire l'objet d'un remboursement partiel ou total. En conséquence, il ne sera répondu à aucune réclamation d'aucune sorte.

Dans l'hypothèse où pour une raison indépendante de la volonté de la Société Organisatrice, les Participants ne pouvaient pas bénéficier de leur dotation, cette dernière sera définitivement perdue et ne sera pas réattribuée. Dans cette hypothèse, aucune indemnité de quelque nature que ce soit ne sera due aux gagnants.

S'agissant des dotations, la responsabilité de la Société Organisatrice est strictement limitée à la délivrance des dotations effectivement et valablement gagnées. La Société Organisatrice se dégage de toute responsabilité relative à une éventuelle insatisfaction des gagnants concernant leurs dotations.

La société organisatrice se réserve la possibilité, si les circonstances l'exigent, de substituer, à tout moment, à la dotation, une dotation d'une valeur unitaire commerciale équivalente. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

5. Modalités de participation au Jeu

Les personnes souhaitant participer au Jeu devront :

1. **ACHETER** 1 ou 2 outils AEG parmi les références mentionnées dans le tableau en annexe 1 entre le 01.11.2025 et le 31.12.2025 inclus dans un des magasins ou sites internet (*immatriculés en France uniquement*) participants à l'opération, hors Amazon.
2. **REmplir intégralement le formulaire de participation** (offre 4254) sur le site www.aeg-powertools.fr/PROMO, au plus tard le 15.01.2026 inclus et **COCHER LA CASE** « Je souhaite participer au tirage au sort pour tenter de gagner deux places de Rugby en loge VIP au stade Français Paris et je confirme être disponible le samedi 28 février 2026, date du match » **date pouvant être modifiée en fonction du calendrier de la fédération nationale de rugby.*
4. **TÉLÉCHARGER** vos pièces justificatives relatives à l'offre de remboursement différée dont les conditions sont accessibles ci-dessus et sur le site www.aeg-powertools.fr/PROMO.
5. **LE TIRAGE AU SORT sera réalisé entre le 05 et le 09.01.2026** parmi l'ensemble des participations conformes au présent règlement et qui auront accepté de participer au tirage au sort. Les gagnants seront contactés par e-mail à l'issu du tirage au sort soit au plus tard le 09.01.2026.

Toute inscription au Jeu incomplète, non conforme aux conditions exposées dans le présent Règlement, sera considérée comme nulle. Toutes indications d'identité ou d'adresse falsifiées, frauduleuses, fausses, mensongères, incorrectes, et/ou inexactes entraînent l'élimination du Participant du Jeu.

La Société Organisatrice se réserve le droit de faire toutes les vérifications nécessaires en ce qui concerne l'identité et l'adresse des Participants. Ces vérifications seront effectuées dans le strict respect de l'article 9 du Code civil.

Il ne sera accepté qu'un seul dossier par foyer ou société (même nom, prénom, raison sociale, SIRET, adresse, email et même IBAN) sur toute la durée de l'opération. La tentative d'une inscription multiple pourra entraîner la disqualification du Participant par la Société Organisatrice, conformément à l'article 2 du Règlement.

6. Acceptation du règlement

Par le simple fait de prendre part au Jeu, le Participant déclare avoir pris connaissance et accepté le présent règlement ainsi que les principes du Jeu.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler, de reporter, de prolonger, d'écourter ou de modifier partiellement ou en totalité le présent Jeu en cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles. Le présent règlement peut être modifié à tout moment par la Société Organisatrice sous la forme d'un avenant.

Le présent Règlement est également disponible en intégralité sur le site www.aeg-powertools.fr/PROMO ou sur simple demande à service.consommateur@take-off.fr en précisant dans l'objet du mail « N°4254 Opération AEG NOËL 2025 » pendant toute la durée de l'offre et jusqu'au 28/02/2026.

7. Limites de responsabilité

La Société Organisatrice s'engage à mettre tous les moyens en œuvre avec ses prestataires pour assurer le bon déroulement du Jeu. Néanmoins, si une défaillance technique survenait et affectait le bon déroulement du Jeu dans des conditions indépendantes de la volonté de la Société Organisatrice, cette dernière ne saurait être engagée à l'égard des participants.

La Société Organisatrice ne saurait davantage être tenue pour responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient se connecter au site du Jeu du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau.

La connexion de toute personne au site et la participation au Jeu se fait sous son entière responsabilité. Il appartient donc à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte due à des actes de malveillance extérieure, et notamment les virus.

La société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de la non-réception des demandes du fait de problèmes indépendants de sa volonté (problème de connexion internet, coupure de réseau ou toute autre défaillance technique rendant impossible la participation au Jeu), en cas de non-délivrance du courrier électronique annonçant le gain ou pour tout autre cas.

Si les coordonnées d'un gagnant du Tirage au sort sont inexploitables ou si les gagnants ne peuvent être identifiés ni par leur nom, ni par leur adresse électronique, ni par leur numéro de téléphone, il n'appartient pas à la Société Organisatrice de faire des recherches complémentaires afin de retrouver les gagnants indisponibles, qui ne pourront pas recevoir leur dotation.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'arrêter ou de suspendre l'opération en cas de fraude.

8. Disqualification

Les participants autorisent la Société Organisatrice à procéder à toutes vérifications nécessaires concernant leur identité, domicile et numéros de téléphone (mobile y compris). Pour ce faire, la Société Organisatrice se réserve le droit, ce que tout participant accepte, de requérir la communication d'une copie des documents attestant de ces éléments.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler les participations de quiconque se serait enregistré plusieurs fois sous différentes identités ou en fournissant des renseignements inexacts, incomplets ou contrefaits.

Toute fausse déclaration et toute participation contrevanante au présent règlement entraîne automatiquement l'élimination du participant et l'annulation de son gain. La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée de ce fait.

En cas de sanction ou de réclamation, il convient aux participants d'apporter la preuve qu'ils ont adopté un comportement conforme au présent Règlement. La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être engagée à ce titre. Aucun frais lié à la demande de documents complémentaires ne sera remboursé.

Tout non-respect du présent règlement entraînera la disqualification immédiate et automatique de son auteur, la Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

9. Différends

Il ne sera répondu à aucune demande (par courrier électronique ou par téléphone) relative aux modalités du Jeu ou à l'interprétation du présent règlement.

10. Droit applicable et litiges

Ce Jeu et le présent Règlement sont soumis au droit français.

Tout litige concernant l'interprétation du Règlement et/ou les cas non prévus par le présent Règlement fera l'objet d'un règlement amiable.

A défaut, il sera soumis aux juridictions françaises. Le tribunal compétent sera celui du domicile du consommateur.

11. Protection des données personnelles

Les données personnelles des participants sont collectées aux fins de la participation au Jeu décrite dans le présent règlement et seront conservées pour cette finalité pendant la durée du jeu. Ces informations sont destinées à la Société Organisatrice agissant en tant que responsable de traitement, aux sociétés de son groupe, et à son sous-traitant la société TAKE OFF en charge du présent Jeu.

Ces informations sont obligatoires pour participer au Jeu, car nécessaires à la détermination du/des gagnant(s) et à l'attribution et l'acheminement des dotations. Par conséquent, les personnes qui exercent le droit de suppression des données les concernant avant la fin du Jeu sont réputées renoncer à leur participation.

Si le participant l'a précisé dans le formulaire de participation, en cochant la case prévue à cet effet, ses informations personnelles pourront être communiquées à la Société Organisatrice afin de faire parvenir des offres commerciales au participant.

En application des lois européennes et de la loi du 6 janvier 1978 (relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés), vous disposez des droits d'accès, de rectification, de limitation, de portabilité et de suppression de vos données personnelles ainsi que du droit d'opposition à leur traitement pour des motifs légitimes. Vous pouvez exercer l'ensemble de ces droits par email à l'adresse dpo@take-off.fr, ou courrier postal adressé à : TAKE OFF – Service DPO, CS 40593, 13595 Aix en Provence CEDEX 3.

Vous disposez par ailleurs, des droits de retirer à tout moment vos consentements et d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), notamment sur son site internet www.cnil.fr.

12. Contact

Pour toute demande ou réclamation, adressez-vous à notre service consommateur en écrivant à service.consommateur@take-off.fr, en précisant « N°4254 – Opération AEG NOËL 2025 » dans l'objet de votre email.

Toute réclamation devra être portée à la connaissance de Take Off avant le 28/02/2026 à minuit heure de Paris. L'opération promotionnelle sera définitivement clôturée après cette date.